

# COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 30 MAI 2012

**PRESENTS** : TOURNABIEN Marc, maire.

**LESIEUR** Evelyne, **RAVIER** Marc, **BOCHET** Marcel, **THIAFFEY** Jean-François, **CHOMAZ** Josiane, adjoints.

**BOIS** Yves, **BUFFAZ** Bernadette, **CHARVIN** Denis, **COLLOMBET** Corinne, **DABURON** Didier, **DALLA COSTA** René, **GROS** Danielle, **LEFEVRE** Franck, **TRIBAL** Marie-José, **VALENZANO** Martine, **VARESANO** José, **VIARD** Marcel.

**ABSENTS** : DELANGRE Martine

**SECRETAIRE DE SEANCE** : BOIS Yves

#### **1. Approbation compte-rendu réunion du Conseil municipal du 13 mars 2012 :**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

#### **2. Approbation délibérations du CCAS :**

Une aide individuelle de 150 € est attribuée à deux personnes handicapées afin qu'elles puissent partir en vacances.

La date du repas des Aînés de la commune est fixée au dimanche 21 octobre 2012 dans la nouvelle salle des fêtes.

Le marché des colis de Noël pour nos Aînés est attribué au prestataire : les artisans du monde. Ces derniers prônent le commerce équitable.

Dans le cadre du don E. Minoret, la commission propose d'offrir 50 exemplaires d'un manuel sur l'Assemblée Nationale aux écoles.

Le CCAS a participé au centenaire de Mme Perroto Simone le 20 avril 2012 à la maison de retraite de Saint Michel de Maurienne.

Les délibérations du CCAS en date du 23 mai 2012 sont approuvées à l'unanimité :

#### **3. Attribution lot n°10 marché travaux espace sportif et culturel :**

La commission d'appel d'offre a étudié quatre propositions pour l'aménagement scénique de l'espace.

L'offre du groupe Elypse d'un montant de 114 368,86 € HT, bien que plus onéreuse, a été retenue. Les trois autres offres ont été déclarées non conforme et donc impossible à juger.

Le conseil approuve à l'unanimité.

#### **4. Demande de subvention conseil général coupe à câble :**

Au titre de la politique bois énergie qui incite à utiliser la totalité des plantes abattues, le conseil général peut nous octroyer une aide de 3 058 € dans le cadre de notre coupe à câble.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à en faire la demande.

**COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS**  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 30 MAI 2012**

**5. Demande de mise à disposition du fonds d'amorçage :**

Le conseil général et la COFOR (association représentant les communes forestières) permettent aux communes de préfinancer les coupes de bois mais les conditions sont devenues plus restrictives. Cette avance de trésorerie est réduite à 70% du montant des dépenses, elle est sans intérêts et couvre les frais de mobilisation des bois entre l'engagement des dépenses et la perception des recettes. Dans le même temps, le délai de remboursement passe de 12 à 8 mois. Monsieur le maire doit signer une convention avec cet organisme afin de bénéficier de cette avance de trésorerie. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

**6. Acquisition parcelles consorts Bois :**

Dans la logique de la maîtrise foncière du merlon de Villardclément, le conseil décide à l'unanimité l'achat de deux parcelles d'une superficie totale de 960 m<sup>2</sup> pour un prix de 564 €.

**7. Approbation compte épargne temps :**

Le centre de gestion a donné un avis favorable à notre projet. Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal, décide d'instituer le compte épargne-temps.

**8. Projet lotissement « La Maladière » :**

La SAS (Société d'aménagement de la Savoie) se propose d'acheter un terrain non viabilisé de 8 000m<sup>2</sup> situé à La Maladière (entre le canal et le lotissement Saint Antoine) pour y construire un lotissement de 8 lots individuels et de 2 bâtiments collectifs. Le prix de vente à la SAS est fixé à 26 € le m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le prix de vente du terrain à la société d'aménagement de la Savoie à 26 € le m<sup>2</sup>.

**9. Avenants espace culturel et sportif :**

Le Conseil approuve à l'unanimité les avenants suivants pour un montant total de 42 049.47€ HT :

LOT	ENTREPRISES	MARCHE INITIAL		AVENANTS		OBJET
		(€ HT)	(€ TTC)	(€ HT)	(€ TTC)	
1	TRUCHET BATIMENT LOCABAT	332 345,71	397 485,47	9 000,00	10 764,00	Baies supplémentaires, massifs béton pour poteaux volley, tennis, hand-ball
3	DEVAUX-FILLARD SA	335 620,00	401 401,52	15 213,21	18 195,00	Baies supplémentaires, allongement passerelle SE pour créer escalier extérieur, portillon métallique
4	ROCCHIETTI	58 590,80	70 074,60	1 200,00	1 435,20	Habillage WC suspendus
5	ROCCHIETTI	64 094,14	76 656,59	2 849,00	3 407,40	Peinture au sol sur le promenoir en remplacement du PVC prévu au lot 6
7a	YVROUD EURO- PEENNE DES FLUIDES	96 869,60	115 856,04	2 027,50	2 424,89	Remplacement des WC posés au sol par des WC suspendus
8	DOMPNIER ET FILS	273 918,92	327 607,03	3 315,70	3 965,58	Eclairage artificiel sur le pignon SE pour tennis
8	DOMPNIER ET FILS	273 918,92	327 607,03	8 444,06	10 099,10	Sèche-mains dans les blocs sanitaires à la place des sèche-cheveux
<b>TOTAL</b>				<b>42 049,47</b>	<b>50 291,17</b>	

# COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 30 MAI 2012

#### **10. Décisions modificatives :**

Afin de régulariser la vente d'un terrain communal sans valeur comptable, il est nécessaire de valider l'opération comptable neutre suivante :

Dépenses investissements 211-041 : 1000 €

Recettes investissements 1021-041 : 1000 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette décision modificative.

#### **11. Subventions voyages scolaires :**

Pour simplifier la procédure administrative, le conseil donne à monsieur le maire une délégation qui lui permettra d'accorder par arrêté cette aide financière selon les critères définis par l'assemblée et dans l'enveloppe votée au budget de l'année.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

#### **12. Vente terrains à Serge Capucetti :**

Monsieur Serge Capucetti souhaite acquérir deux terrains qui jouxtent son établissement sur la ZAC du Pré de Pâques.

Le conseil accepte à l'unanimité de lui vendre la parcelle C 2159 de 295 m<sup>2</sup> au prix de 10 € le m<sup>2</sup> à la condition que ce dernier régularise une construction de chantier qui n'a pas d'autorisation juridique.

#### **13. Subvention association jeunes pompiers volontaires :**

Une subvention de 37€ est accordée à l'association des jeunes sapeurs pompiers de Saint-Jean-de-Maurienne pour deux jeunes de la commune.

#### **14. Autorisation « désherbage » pour la bibliothèque municipale :<sup>2</sup>**

Le conseil délivre une autorisation permanente qui autorise la bibliothèque municipale à gérer son stock de livres et à éliminer ceux qui sont usagés.

#### **15. Modification tableau du personnel :**

Suite à la parution d'un décret en mars 2012 qui concerne la catégorie B de la fonction publique territoriale les assistants spécialisés d'enseignement artistique sont intégrés dans le cadre des assistants d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe. Après en avoir délibéré le conseil municipal, fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité.

#### **16. Modification des statuts du syndicat du Pays de Maurienne :**

La commune d'Orelle est la dernière des 62 communes du périmètre géographique à adhérer au syndicat. Le conseil donne un avis favorable à la modification des statuts suite à l'adhésion d'Orelle.

#### **17. Approbation modification n°1 du PLU :**

Vu le procès verbal de l'enquête publique, à laquelle il a été procédé du 27 février au 30 mars 2012, vu l'avis et les conclusions du commissaire enquêteur,

Considérant que les modifications du projet après l'enquête publique ne remettent pas en cause l'économie général du PLU conformément à l'article L123-19 du code de l'urbanisme,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'approuver la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

# COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 30 MAI 2012

#### 18. Approbation rapports sur l'eau et l'assainissement :

Monsieur le maire présente les deux rapports sur l'eau et l'assainissement.

## II.2 Le prix de l'eau

### Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2011	1 <sup>er</sup> jan 2012	Variation (%)
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT]	Abonnement ordinaire	14	16	14
Prix au m <sup>3</sup> - Tranche 1 [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	1.407	1.442	2.5
<b>Tiers [€/m<sup>3</sup>]</b>				
	Agence de l'eau Redevance lutte contre la pollution	0.21	0.22	4.80

### Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2011	1 <sup>er</sup> jan 2012	Variation (%)
Collectivité	168.84	173.04	2.5
COLLECTIVITE ABONNEMENT COMPTEUR	14	16	14
Agence de l'eau Redevance lutte contre la pollution	25.2	26.4	4.80
TVA (le cas échéant)			
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>208.04</b>	<b>215.4</b>	<b>3.60</b>

*Au 1<sup>er</sup> jan 2011 - Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :*

**1.734€/m<sup>3</sup>**

*Au 1<sup>er</sup> jan 2012 - Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :*

**1.795€/m<sup>3</sup>**

# COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 30 MAI 2012

## II.2 Le prix de l'assainissement collectif

### Evolution du tarif de l'assainissement

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2011	1 <sup>er</sup> jan 2012	Variation (%)
<b>Part de la collectivité</b>				
Prix au m <sup>3</sup> - [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	1.043	1.078	+ 3.40
<b>Tiers [€/m<sup>3</sup>]</b>				
	Agence de l'eau modernisation des réseaux de collecte	0.15	0.15	0

### Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2011	1 <sup>er</sup> jan 2012	Variation (%)
Collectivité	125.16	129.36	+3.40
Agence de l'eau modernisation des réseaux de collecte	18.00	18.00	0
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>143.16</b>	<b>147.36</b>	<b>+3.40</b>

<b>Au 1<sup>er</sup> jan 2011 - Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :</b>	<b>1.193 €/m<sup>3</sup></b>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------

<b>Au 1<sup>er</sup> jan 2012 - Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :</b>	<b>1.228 €/m<sup>3</sup></b>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------

Au vu de cet exposé le conseil à l'unanimité approuve ces rapports. Ces rapports sont consultables en mairie.

### 19. Convention SOREA/ONF/COMMUNE pour conduite forcée :

L'ONF gère le domaine forestier communal. Une convention liée à la concession d'exploitation de la chute d'eau doit être établie entre les parties concernées. SOREA payera une redevance annuelle de 6 030 € pour l'occupation du domaine public communal par la conduite forcée, un réseau électrique moyenne tension et un réseau fibre optique.

Le conseil municipal autorise M le Maire à signer cette convention par 17 voix pour, 1 abstention.

### 20. Comptes-rendus réunions :

S.A.A.E.M. réunion du 28 mars 2012 présentée par Marc Ravier :

Le compte administratif 2011 du Syndicat d'Alimentation et d'Aménagement des eaux de Moyenne Maurienne fait ressortir un excédent général de 40630€ décomposé comme suit :

Fonctionnement : Excédent de clôture de 31397 €

Investissement : Excédent de clôture de 9232 €

Le budget primitif 2012 :

Fonctionnement : 134850 €

Investissement : 126440 €

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS  
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 30 MAI 2012

La participation totale (fonctionnement + investissement) de Saint Julien Montdenis se monte à 38401 €.

La consommation d'eau au S.A.A.E.M.de Saint Julien Montdenis s'élève à 37965 m3 en 2011 ce qui représente une baisse de 6% par rapport à l'année 2010.

S.I.A. réunion du 16 avril 2012 présentée par Bernadette Buffaz :

Monsieur Piccolet responsable d'exploitation du syndicat intercommunal d'assainissement est démissionnaire.

Dans l'attente d'un recrutement, son homologue de Modane assurera l'intérim.

**L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 22 h 15.**

Le maire,  
Marc TOURNABIEN.